Abidjan, le 19 Octobre 2017

PLAINTE

De

Madame SYLLA Mariam

Commerçante

N° CNI : C 0023 6889 08

N° CC : 0707681N

03 BP 171 ABIDJAN 03

Contacts : 05 58 83 99 – 42 51 25 03

Représentée par Monsieur BAGAYOGO AMADOU

Marin d’état à la retraite

Responsable du Cabinet Conseil et de Gestion Immobilière (CCGIM)

N° CNI : C 0023 8855 69

01 BP 3269 Abidjan 01

Mobiles : 07 85 65 28 – 03 32 59 24

CONTRE :

Monsieur ZOPRE ZIZIGO TIHERRY

MECANO : 37103

Contact : 40 05 75 68

Militaire en service au 1er BCP ancien camp AKOUEDO

ET

Monsieur SORO TENENA

57 27 69 84

Occupant l’appartement N° 1

De mon immeuble sis à YOPOUGON BK VATICAN

LOT N° 1168 – ÎLOT 127

Objet : Occupation illégale d’un logement sous bail administratif

Pièces jointes :

Copie Contrat de Gestion Immobilière et procuration

Copie certificat de présence au corps

Fiche d’identification (BAIL)

Copie de lettre du 16 Novembre 2016

Copie de lettre du 28 Décembre 2016

Les faits :

Monsieur ZOPRE ZIZIGO TIHERRY est militaire en service au Premier BCP à AKOUEDO ancien camp.

Il contacte sieur BAGAYOGO AMADOU responsable du CCGIM et qui a la charge de gérer les biens immobiliers de dame SYLLA MARIAM afin de lui faire bailler un de ses appartements situé à YOPOUGON au quartier BK VATICAN.

Il reçoit les clés le 07 septembre 2016 au service de logement du BCS au Plateau en présence de l’Adjudant SAMUEL (07 84 11 30) un des responsables de ce service.

Le dossier de bail a été monté. C’est après des réclamations que le bail a commencé à être payé en janvier 2017.

Contre toute attente, le bail est résilié sans préavis le 31 juin 2017 jusqu’à ce jour. Soit un préjudice de quatre mois de loyer de 70 000 F (280 000 F).

En juin, monsieur ZOPRE ZIZIGO TIHERRY a été informé par téléphone et le service contentieux des baux du Ministère de la Défense lui demandait de produire des pièces afin de justifier s’il était soldé.

Monsieur SORO TENENA qu’il présente comme un parent occupe l’appartement qui était sous bail. Ce dernier a été informé puisque c’est lui que l’on trouve sur les lieux.

Après maintes réclamations auprès du service contentieux des baux, le bail reste impayé et l’appartement reste occupé.

Le mardi 17 Octobre 2017, informé que le bail ne serait toujours pas payé à la fin de ce mois d’octobre, nous nous sommes rendus sur les lieux. Sur place, nous apprenons que monsieur SORO TENENA serait un locataire qui paye ses loyers à monsieur ZOPRE ZIZIGO TIHERRY. Il lui aurait versé une avance et une caution.

Monsieur ZOPRE ZIZIGO TIHERRY et monsieur SORO TENENA sont introuvables parce qu’ils n’ont jamais le temps. Avec monsieur SORO TENENA, il n’existe aucun contrat de location avec le CCGIM qui gère les appartements de dame Mariam.

Dame Mariam souhaiterait que son appartement soit sous bail administratif et non sous location bail privé. Par conséquent, elle souhaite la libération immédiate de son appartement par monsieur SORO TENENA et le remboursement intégral des loyers dus soit la somme de 280 000 F CFA.